

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant nomination du Chef de Cabinet de la Ministre de  
l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la  
Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à  
la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des  
Sports et de la Promotion de Bruxelles**

**A.Gt 02-10-2019**

**M.B. 17-10-2019**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, telle que modifiée ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2019 relatif aux cabinets des Ministres du Gouvernement de la Communauté française ;

Vu la circulaire du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2019 fixant les procédures relatives au fonctionnement des cabinets ministériels ;

Sur proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Monsieur François-Gérard STOLZ est nommé en qualité de Chef de Cabinet de la Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, à la date du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au matin.

**Article 2.** - La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera notifiée à l'intéressé et, pour information, au Secrétariat pour l'Aide à la gestion et au Contrôle internes des Cabinets et à la Cour des Comptes.

Bruxelles, le 2 octobre 2019.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

Le Vice-Président et Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Egalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement,

---

F. DAERDEN

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture,  
des Médias et des Droits des Femmes,

B. LINARD

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la  
Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des  
Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY

La Ministre de l'Education,

C. DESIR